

Distr. : générale
22 septembre 2011



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
de la Conférence internationale sur la gestion des
produits chimiques
Première réunion**

Belgrade, 15–18 novembre 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale
sur la gestion des produits chimiques**

Préparatifs de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Note du Secrétariat

1. La présente note rappelle le mandat et les fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et fournit des informations actualisées sur les préparatifs de sa troisième session.

I. Mandat et fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

2. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est l'organe directeur de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui l'a adoptée à sa première session, tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) du 4 au 6 février 2006. Ayant tenu sa deuxième session à Genève, du 10 au 15 mai 2009, et conformément au calendrier triennal prévu dans la Stratégie politique globale, la Conférence a convenu de se réunir de nouveau en 2012 pour sa troisième session.

3. Conformément à la résolution I/1 de la Conférence, les sessions de la Conférence sont convoquées par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations intergouvernementales.

4. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique définit, au paragraphe 24, les fonctions de la Conférence. En tant qu'organe directeur de l'Approche stratégique et de ses organes subsidiaires, la Conférence doit superviser la mise en œuvre de l'Approche stratégique et réaliser des évaluations périodiques à cet effet. Les fonctions spécifiques de la Conférence sont les suivantes :

- a) Recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et diffuser les informations voulues;
- b) Évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés au regard de l'objectif de 2020 et de prendre les décisions stratégiques, planifier, fixer les priorités et actualiser l'Approche au besoin;

* SAICM/OEWG.1/1/Rev.1.

- c) Fournir aux parties prenantes concernées des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- d) Rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- e) Encourager l'application des instruments et programmes internationaux existants;
- f) Favoriser la cohérence entre les instruments relatifs à la gestion des produits chimiques au niveau international;
- g) Encourager le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques;
- h) S'assurer que les ressources financières et techniques nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre;
- i) Évaluer la performance du mécanisme de financement de l'Approche stratégique;
- j) Attirer l'attention sur les problèmes de fond émergents à mesure qu'ils surviennent et recommander des mesures appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération;
- k) Promouvoir l'échange d'informations et la coopération scientifique et technique;
- l) Servir de forum international de haut niveau pour des débats multipartites et multisectoriels et l'échange de données d'expérience sur les problèmes relatifs à la gestion des produits chimiques, avec la participation des organisations non gouvernementales, conformément aux dispositions du règlement intérieur applicables en la matière;
- m) Promouvoir la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

5. La première session de la Conférence, en 2006, ayant été consacrée à l'achèvement des négociations visant à mettre en place l'Approche stratégique, la deuxième session de 2009 a été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre initiale de l'Approche stratégique, d'examiner les questions institutionnelles en instance et, pour la première fois, de remplir les fonctions de la Conférence telles que l'examen des nouvelles questions de politique générale. À sa troisième session, en 2012, la Conférence examinera de nouveau les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur la base des dispositions relatives à l'établissement des rapports mises en place à sa deuxième session, examinera les progrès réalisés s'agissant des nouvelles questions de politique générale et abordera un certain nombre de questions spécifiques qui lui ont été renvoyées par la Conférence à sa deuxième session et par le Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion, notamment l'évaluation du Programme de démarrage rapide.

II. Dates et lieu proposés pour la troisième session de la Conférence

6. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique prévoit une troisième session de la Conférence en 2012. Conformément au paragraphe 25 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, les sessions de la Conférence devraient se tenir si possible immédiatement avant ou après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes afin d'accroître les synergies et l'efficacité et de favoriser le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique. La première session de la Conférence s'est tenue immédiatement avant la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement. La deuxième session s'est tenue à la suite de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et quelques jours avant la soixante-deuxième Assemblée mondiale de la Santé.

7. À sa deuxième session, la Conférence a demandé au Bureau de fixer le lieu et la date de la troisième session. Le Secrétariat avait précédemment réservé le Centre international de conférences de Genève du 28 mai au 1^{er} juin 2012, soit deux semaines environ après les dates prévues pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et juste avant la 101^e session de la Conférence internationale du Travail prévue du 4 au 15 juin 2012. Par la suite, les dates de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont été repoussées au 4 au 6 juin 2012, avec des réunions préparatoires prévues du 30 mai au 1^{er} juin. Le Secrétariat a donc modifié les dates de la troisième session et a réservé le Centre international de conférences de Genève du 15 au 20 juillet 2012.

8. Le Bureau de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a noté, lors d'une téléconférence tenue le 7 octobre 2011, que la quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure se tiendrait en juin 2012 un peu avant la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en juillet et que, par conséquent, les parties prenantes pourraient ne pas avoir assez de temps pour se préparer comme il convient à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

9. Aucune offre n'ayant été faite pour accueillir la troisième session de la Conférence, le secrétariat a réservé les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi du 17 au 21 septembre 2012 pour y tenir la troisième session de la Conférence, après avoir confirmé que le Centre international de conférences de Genève ne serait pas disponible à ces dates.

10. Au cas où le Bureau approuverait le lieu et les dates proposés, le secrétariat prendrait les dispositions nécessaires pour assurer une préparation adéquate en vue de la troisième session de la Conférence. La tenue de la session de la Conférence à Nairobi permettrait d'assurer le roulement régional, puisque la première session de la Conférence s'est tenue dans la région Asie-Pacifique en 2006 et la deuxième session dans la région du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États en 2009.

III. Participation et structure de la Conférence

11. Comme indiqué au paragraphe 24 l) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, la Conférence doit « servir de forum international de haut niveau pour les discussions et les échanges d'expériences multipartites et multisectoriels sur les questions liées à la gestion des produits chimiques avec la participation des organisations non gouvernementales, conformément au règlement intérieur applicable ». Près de 800 participants, représentant 147 gouvernements, 27 organisations intergouvernementales et 90 organisations non gouvernementales ont pris part à la deuxième session.

12. En règle générale, deux¹ représentants par pays éligible et des représentants issus d'un nombre restreint d'organisations non gouvernementales sont financés pour participer aux sessions de la Conférence afin de garantir une large représentation multisectorielle et multipartite, conformément au modèle suivi pour les sessions de la Conférence et celles du Comité préparatoire pour l'élaboration de l'Approche stratégique.

13. Sur la base de l'expérience tirée de la deuxième session, une session de cinq jours de la Conférence semblerait nécessaire, compte tenu de la multitude de fonctions substantielles qu'elle doit assumer. De façon similaire, conformément au modèle adopté pour la deuxième session de la Conférence et pour la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le jour précédant l'ouverture de la troisième session pourrait être consacré aux réunions des groupes régionaux ainsi qu'aux réunions d'information techniques ou à toute autre activité préparatoire jugée nécessaire. Par ailleurs, des propositions ont été faites à la deuxième session pour fournir un espace supplémentaire aux manifestations parallèles afin de garantir de plus amples opportunités de dialogue et d'échange d'expériences. Le Secrétariat s'efforcera de fournir cet espace et aussi de prévoir de l'espace pour les conférences de presse, les tables rondes et les expositions.

IV. Mesure proposée

14. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être prendre note des informations fournies ici et, à la lumière du coût de l'organisation de la troisième session de la Conférence, inviter les gouvernements, les organisations internationales et les institutions financières internationales à contribuer financièrement à l'organisation de la session.

15. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être également faire part de ses observations sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence joint en annexe à la présente note avant qu'il ne soit finalisé par le Bureau de la Conférence.

1 Si les contributions financières reçues des donateurs ne sont pas suffisantes pour financer deux représentants, le Secrétariat devra peut-être ne financer qu'un seul représentant par pays éligible et un nombre limité d'organisations non gouvernementales.

Annexe

Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - e) Organisation des travaux.
 3. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
 4. Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques :
 - a) Évaluation et orientations pour la mise en œuvre, l'examen et la mise à jour de l'Approche stratégique;
 - b) Mise en œuvre des instruments et programmes internationaux et cohérence entre ces instruments et programmes;
 - d) Renforcement des capacités nationales pour la gestion des produits chimiques;
 - e) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre;
 - f) Nouvelles questions de politique générale;
 - g) Échange d'informations et coopération scientifique et technique.
 5. Stratégie du secteur de la santé.
 6. Coopération avec les organisations intergouvernementales.
 7. Activités du Secrétariat et adoption du budget.
 8. Lieu et dates de la quatrième session de la Conférence.
 9. Diverses questions.
 10. Adoption du rapport.
 11. Clôture de la session.
-